

PARABOLIQUE ET APOLOGETIQUÉ.

Oute bonne Production dans les Ouvrages des Sçavans est un Tresor pour les Personnes de Cabinet. On peut regarder le Sçavoir en general comme un Monde dont on ne connoit encore que la moindre Partie: ce Monde a un grand Nombre de divers Païs; tous bien peuplés, souvent trop; mais chaque Province y est tellement bornée

que depuis un bout à l'autre, on n'y trouve que très-peu d'Espace à parcourir. Patience encore si on jouissoit de son Chemin, si on avoit aumoins le Plaisir de voir clair autour de soi. Tant s'en faut. Les Nuits sont fort longues & sort obscures en tous ces Païs-là: le Jour qui succede à ces Nuits, n'est ordinairement qu'un Faux-jour. C'est le plus rare, c'est le dernier Bonheur d'y recevoir une vive & pure Clarté. Le Philosophe, par Exemple, s'il est né Judicieux & Sincere, est ebligé de s'arrêter à chaque Pas, pour examiner chaque Objet / & combien de fois, après avoir donné toute son Attention, avoue-t-il qu'il ne sçait ce qu'il voit? L'Historien marche avec un peu plus de Lumiere, & consequenment un peu plus vîte; mais l'Hyperbole, la Contrarieté, la Supolition lui font faire de frequentes Pauses, & très-souvent, de son propre Aveu, il ne sçait où il est. Il ne faut donc pass'étonner si tous les Habitans de ce Pais du vrai Scavoir, ont tant d'empressement pour les Découvertes; à leur Faveur les Ténébres dont ils sont environnés se dissipent, & ils avancent Chemin avec Plaisir.

De tous les Nouveaux Ouvrages que les Sçavans publient on n'en trouve point de plus utiles que ceux qui servent à enrichir l'Histoire Ecclesiastique. Ceux qu'on fait pour persectionner les Sciences Abstraites, & simplement Speculatives, ne donnent qu'une Satisfaction sterile, & ne font après tout qu'augmenter l'Ardeur de la Curiosité. Le Physicien, à force de restechir sur les Ouvrages de la Nature, a-t-il deterré quelque Cause inconnûë? L'Astronome à force de promener ses Yeux par le Firmone I.

The state of the s

mament, ya-t-il aperçu quelque nouveau Brillant? Que leur en revientil? Se sçavoir gréde leur docte Aventure, goûter la Louange qu'ils en reçoivent; s'animer à d'autres Recherches. Ceux qui ont le Genie tourné heureusement pour inventer & pour rencherir dans la Culture des Beaux Arts, ou dans l'Exercice de la Mechanique, rendent, il est vrai, un bon Ofice à la Societé; mais tout le Fruit qu'elle en tire ne concerne directement que cette Vie passagere, l'Intérêt du Salur Eternel ne peut

y entrer que par Occasion.

L'Histoire de l'Église n'est pas cela. Comme son principal But est le Maintien & l'Avancement de la Religion, elle tend de sa Nature au Bien de l'Ame, & à moins qu'on ne s'en serve pour la Vie à venir, on se detourne de sa Destination. Car o'est dans cette Histoire qu'on découvre la Perpetuité ou la Variation des Dogmes, du Culte & de la Discipline. On y voit la Conduite Edisante ou Scandaleuse des Pasteurs, ses Vertus & les Vices de leurs Troupeaux: on y trouve les Efets du Bon Zéle, ou les Mauvaises Productions de la Superstition & de l'Impieté. Si la Vûe de toutes ces Choses ne porte pas les Hommes à bien croire & à bien faire, ils tournent en Amusement, & peut être en Poison, ce qui ne leur est donné que pour les afermir dans la Foi, & dans les bonnes Mœurs.

Mais quel est l'Endroit le plus important de cette Histoire Sacrée? Tous ceux qui s'y connoissent avouent que c'est celui des Conciles & des Synodes Generaux: Parce que ces Assemblées, si respectables par l'Elite du Pastorat & de la Theologie qui s'y rencontrent, & encore plus venerables par la Bresidence du Saint Esprit, étant convoquées pour representer toutes les Eglises de leur Ressort, quand il s'agit de soudroier les Erreurs & les Vices, elles doivent être consultées comme les Interpretes

Competens del'Orthodoxie & de la saine Morale.

Les Jurisconsultes & les Plaideurs preserent les Ouvrages de Droit à tous les autres Livres. Les Medeeins & leurs Malades ne font point de Lecture plus interessante, que celle qui traite de la Guerison des Infirmités

du Corps humain.

Dès la Naissance du Christianisme, & principalement depuis celle de la Resormation, les Theologiens sont en Procès. Ils plaident les uns contre les autres à qui sera censé prosesser la vraie Doctrine, & chaque Parti a ses Avocats, ses Procureurs, ses Solliciteurs, ses Supôts. La Santé des Ames, que les Remedes Spirituels du Saint Evangile doivent procurer, aiant été alterée, les Conducteurs de plusieurs Eglises, de discrettes Communions, travaillent à la rétablir & à la conserver, par des Moiens contraires. L'Histoire des Conciles & des Synodes sait voir tou-

tes leurs diferentes Opinions surcela, & raporte à Fond ce grand Procès de Religion qui dure depuis si long Tems, & que, suivant toutes les Aparences, n'est pas encore prêt à sinir. On y voit la Forme des Procedures, les Pieces Justificatives, les Interrogatoires, les Réponses, les Plaidoiers, les Ordonnances & les Arrêts sur tous les Points contestés. On y découvre aussi tant de sortes de Remedes qui ont été emploiés pour dissiper la Corruption de la Morale Evangelique, & pour extirper les Vices oposés aux Vertus Chrêtiennes, qu'il n'y a Personne qui ne puisse tirer de grands Avantages de la Lecture des Procedures qui contiennent toutes ces Choses.

On les trouvers dans les Actes Ecclesiastiques & Livils des Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France, qu'on produit ici en deux Volumes. Ils ont été tirés des Manuscrits signés en Forme Autentique par les Moderateurs, les Ajoints & les Secrétaires de ces Assemblées Synodales. Les Originaux en furent mis en Depot, il y a dix-huit Ans, dans la Bibliotheque de Milord Earl, Baron de Thornhangh, Lieutenant des Comtés de Middlesen, de Cambrige & de Bedfort en Angleterre. Mr. Quick, Ministre à Londres, en a fait une Traduction Angloise, qui peut servir à connoitre le veritable Sens de toutes les Expressions Surannées & Ambigues de ces vieilles Copies; mais on les a trouvres en meilleur François dans un Exemplaire Manuscrit, contenant la Compilation des XXVI. premiers Synodes, qui surent revûs & corrigés l'An M. DC. XXXVII. par le Synode National d'Alençon.

Trois Années après, Mr. David Le-Leu de Wilhem, Conseiller au Conseil des Princes d'Orange & à celui de Brabant, aiant été fait Surintendant de ce Pais-là, par les Etats Generaux des Provinces Unies, les Ministres de Charenton lui envoierent cet Exemplaire, dont il sit tirer une Copie très-exacte par un de ses Secretaires. Elle a été conservée par son Fils Mr. Maurice Le-Leu de Wilhem, qui est aujourd'hui President du Conseil Souverain & de la Com Feodale de Brabant à la Haye. Cet Illustre Jurisconsulte, qui est très-zelé pour tout ce qui concerne la Religion Resormée, a eu la Bonté de donner cette Copie au Sr. Aymon, asin qu'il eut le Moien de saire une Edition bien correcte des XXVI. Premiers Synodes Nationaux qu'elle contient, auxquels on a ajouté les trois derniers qui y manquoient, de sorte que cet Ouvrage est entierement.

complet.

Il n'y a que l'Orthographe de quelques Noms propres des Ministres & des Eglises Resormées de France, qui peut avoir quelques Desauts, dans les Endroits où les autres Exemplaires Manuscrits ne se trouvent pas blen unisormes avec cette Copie, mais tout ce qu'il y a d'essentiel

. 2

& d'important dans les Decrets & dans tous les Actes de ces Synodes ne varie point dans les Originaux ni dans la Copie dont on vient de parler. C'est pourquoi chacun peut se tenir assuré qu'il trouvera la Verité toute Pure dans cette Edition Françoise, dont le Contenu n'avoit point encompart de la cesta de ces Synodes ne varie point encompart de la cesta de ces Synodes ne varie point de contenu n'avoit point encompart de ces Synodes ne varie point dans les Originaux ni dans les Actes de ces Synodes ne varie point dans les Originaux ni dans les Actes de ces Synodes ne varie point dans les Originaux ni dans les Copie dont on vient de parler. C'est pourquoi chacun peut se tenir assuré dans les Originaux ni dans les Copie dont on vient de parler.

re été mis au jour en cette Langue.

Le Public n'auroit jamais eu le Plaisir ni l'Avantage d'être informé des Choses très-importantes qu'on y découvre, si on avoit adheré aux Sentimens de quelques Ministres trop scrupuleux, qui auroient voulu suprimer ces Actes, s'il avoit été en leur Pouvoir, s'étant figurés qu'on y trouveroit de certaines Matieres, dont il pourroit naitre des Inconveniens qui donneroient Lieu à plusieurs Controverses & Recriminations de très-grande Consequence; mais on a passé outre, en leur faisant voir que tout cela ne devoit pas empêcher la Publication de ces Decrets & Reglemens Ecclesiastiques, puis qu'il n'y a jamais eu de Concile, ni de Synode, parmi les Chrêtiens, où il ne se soit rencontré quelque Chose de

mauvais, avec ce qui pouvoit être de bonne Edification.

On n'a qu'à voir l'Histoire de tous ceux qui ont été publiés dans la Communion de Rome, ou dans celle des Grecs, pour être convaincu qu'on se tromperoit fort, de s'imaginer qu'ils n'étoient composés que de Fidéles également éclairés & Pieux, sur lesquels le Saint Esprit ne manquoit jamais d'influer, lors qu'ils formoient leurs Statuts & leurs Canons, lors qu'ils prononçoient leurs Sentences & leurs Anathemes. Si cela étoit ainsi, il y auroit du Blaspheme à s'inscrire en Faux contre aucun, & ceux de la Communion de Rome auroient Raison de soutenir, qu'on ne leur doit pas moins de Respect & d'Acquiescement de Foi qu'à l'Ecriture Sainte; mais il s'en faut beaucoup que cette Pretension soit bien sondée, puis qu'il est très-évident, par mille Faits incontestables, que depuis la mort des Apôtres la Passion s'est toujours sourrée dans ces Assemblées Ecclessastiques, & y a même dominé quelques de telle sorte qu'elle en a exclus l'Esprit de Verité, de Sagesse & de Charité.

Il n'a jamais plû au Seigneur Tout-Puissant de metamorphoser en Anges les Conducteurs de son Eglise dans les Conciles, ni de rendre parfaitement Saints tous les Membres des Synodes: ils étoient Hommes, ils ne pouvoient agir que selon leur Nature, & par consequent l'Ignorance, la Foiblesse, la Jalousie, l'Ambition, & la Malice, ces cinq Attributs regnans de l'Esprit Humain, avoient toûjours quesque Part à ces As-

femblées.

Lors qu'on disoit à un Homme d'Esprit, un tel sut condamné dans un tel Concile; c'est une Preuve, s'écrioit-il, qu'il n'avoit pas sçû cabaler aussi bien que ses Aversaires, ou qu'il n'avoit pas eû comme eux l'Apui

du Bras Seculier. Dieu triomphoit néanmoins quand il daignoit s'en mêler: c'est ce qui a fait dire à un des plus Sçavans de nos jours " Il est bien ,, necessaire que le Saint Esprit preside dans ces Assemblées, car sans ce-, la rout seroit perdu. Cette Assistance extraordinaire & beaucoup plus ,, forte que la Generale, doit nous rassûrer, & nous persuader entierement que le Saint Esprit a fait son Oeuvre, au milieu du Dereglement ,, des Créatures, & qu'il a tiré la Lumiere de sa Verité du Cahos téné-, breux des Passions, non pas dans toutes les Assemblées Synodales,

" mais dans quelques-unes.

Ne vit-on pas sortir cette Lumiere du milieu des Contestations qui partageoient les Sentimens des Fideles du Christianisme Naissant, lors que les Apôtres furent obligés de regler eux-mêmes, dans leur premier Synode Oecumenique, ce qu'il falloit observer ou abolir de la Loi de Moise? Les Troubles & les Debats que ces discrentes Opinions causerent, n'ont point été cachés dans les Actes des Apôtres; & les Evangelistes n'ont pas sait Dissiculté de publier que ces premiers Herauts de l'Evangile, destinés surnaturellement pour annoncer les Oracles Sacrés des Revelations Divines, eurent neanmoins des Incredules, des Parjures, & des Persides, parmi les douze Membres de leur Collège Apostolique.

Doit-on s'étonner, après cela, que depuis le Commencement de la Reformation jusqu'au milieu du Siècle passé, il se soit trouvé parmi deux ou trois Mille Ministres, quelque Centaine de Prevaricateurs qui aient deshonoré leur Caractère par des Apostasses, ou par des Malversations qui les ont fait deposer. Ne doit-on pas plûtôt admirer le Zète Apostolique, & les Vertus Chrêtiennes de ce grand Nombre de Fideles Predicateurs du Saint Evangile, qui ont consacré tous leurs Travaux, & fort souvent exposé leur Vie, pour établir & pour conserver la Pureré de la Doctrine & des Mœurs, dans les Egli-

ses qui étoient consiées à leur Conduite?

S'il falloit priver le Public de la Connoissance des Actes qui contiennent ce que ceux-ci ont fait de Louable & d'Utile, pour ne découvrir pas ce qu'il y a eu de mauvais & de censurable dans les Actions de ceux-là qui ont été condamnés, suivant les Regles d'une Sainte Discipline, par les plus Sages & les plus Eclairés d'entre les Pasteurs Resormés, il saudroit aussi suprimer une grande Partie des Livres Sacrés, des Conciles Generaux, & des Auteurs Ecclesiastiques qui découvrent tant de Choses mauvaises, dont les Ennemis de la Religion peuvent abuser, & les Fidèles en être scandalisés.

Il-faudroit au moins, par ces mêmes Considerations, retrancher

de

de l'Ancien Testament ce qu'il y a de plus mal édissant, & de criminel dans la conduite des Patriarches, des Prophetes, des Levites, des Anciens, des Juges, des Souverains Sacriscateurs, & des Rois d'Israel, puisque leurs Dereglemens, leurs Idolatries, leurs Paillardiss, leurs Fraudes, leurs Meurtres, leurs Prevarications & tant de Vices abominables qu'on y découvre, de même que dans les Histoites Prophanes, semblent plus propres à corrompre ceux qui font certe Lecture, qu'à leur donner de bons Exemples, mais les Auteurs Sacrés en ont fait un autre Jugement, qui les a portés à ne rien cacher de ce qui pourroit contribuer à découvrir les pernicieux Efets des Vices, pour en inspirer de l'Horreur, & manifester les belles Productions des Vertus, pour les saire aimer, & pour obliger tous les Hommes àis'y attacher fortement.

C'est pour cela que les plus sinceres Compilareurs de l'Histoire Ecclesiastique ont mis au jour, sans aucun. Deguisement, les Écrits & les Actions de tous ceux qui ont sait du Bien, ou du Mal, à l'Eglise Judaique & à la Religion Chrétienne: c'est le But qu'ils se sont proposés, quand ils ont sait connoître tout ce qui s'est passé dans les Conciles Generaux, & dans les Synodes Particuliers de chaque Nation; & c'est aussi dans cette même Vûe qu'on publie maintenant ici Tous les Attes Ecclesiastiques & Civils des Synodes Nationaux des Eglises Resor-

mées de France.

On y trouvera non seulement tout ce qui a été indiqué en Termes Generaux dans le Titre de cet Ouvrage; mais aussi un très-grand Nombre d'autres Pieces sort importantes, qui servent à justifier la Conduite des Pasteurs & des autres Personnes, qui ont sait ou aprouvé les Decrets, les Statuts & les Reglemens de ces Assemblées Sy-

nodales.

Ceux qui examineront bien les Dogmes de la Confession de Foi qu'on y a retouchée sur quelques Articles, connoitront sacilement qu'il n'y a aucune de ces Variations importantes, dont ceux de la Communion de Rome ont accusé les Resormés sur cette Matiere. Tout le Bruit que Monsieur l'Evêque de Meaux, & quelques autres Prelats de l'Eglise Gallicane ont sait sur cela, dans leurs Ouvrages de Controverse, n'est venu que de ce qu'ils ont trouvé deux ou trois Expressions Ambigues, ou Impropres, dans quelques uns des premiers Synodes Nationaux, auxquelles les Synodes suivans ont substitué des Termes plus Clairs & plus convenables qu'ils ne l'étoient dans les Decrets precedens. C'est ce qu'on a fait voir dans les Resurtations particulieres, que de très habiles Theologiens Resormés ont mises

mises au jour, contre ces Variations Bretenduës, c'est pourquoi le Sieur Aymon, ne se croit pas obligé de saire ici une plus longue Apo-

logie de cette Confession de Foi.

Pour ce qui est des Cas de Conscience qui semblent n'avoir pas été resolus, par quelques-uns de ces Synodes, d'une Maniere conforme à ce qui en avoit été decidé par quelques autres, cette Diversite ne se rencontre que sur des Matieres indiferentes qui ne sont pas de grande Consequence, ou bien sur celles qui concernent les diserens Besoins des Églises Particulieres, auxquelles ces Synodes ont conseille ou permis de suivre quelquesois des Maximes contraires à la Discipline Ecclesiastique, lors qu'elles y étoient contraintes, pour se conformer aux Changemens des Loix Politiques: Cela paroit en ce que ces Eglises, & leurs Pasteurs se sont soumis, autant que la bonne Conscience pouvoit le leur permettre, aux Changemens de ces Loix Politiques, aux Ordres des Magistrats de la Communion. de Rome, & aux Mandemens des Rois de France, qui ont bien souvent exigé des Reformés plusieurs Choses coutes contraires, en diferentes Occasions, sur les Sermens, sur les Contracts, sur les Mariages, sur les Batemes, sur les Sepultures, sur les Charges & sur les Emplois de beaucoup de Personnes qui ont donné Lieu à divers Cas de Conscience très-dificiles,

On verra dans ces mêmes Synodes plusieurs autres Choses, qui leur ont sourni des Motifs très équitables, pour changer beaucoup de Reglemens dans la Discipline Ecclesiastique, sur les Demandes qui leur en étoient saites par les Commissaires des Rois de France, ou par les Deputés des Synodes Provinciaux, & ils ont obtenu tout ce qui pouvoit leur être accordé en bonne Conscience, mais il paroit aussi que lors qu'il s'agissoit de saire, ou d'octroier des Choses prejudiciables ou contraires à la Veritable Religion, ces Synodes Nationaux s'y sont oposés avec autant de Zéle que d'Intrepidité, sans se laisser corrompre par de belles Promesses, ni intimider par aucunes Me-

Voilà pourquoi ils se sont attirés quelquesois l'Indignation des Intendans, & des Ministres d'Etat de la Communion de Rome, qui ont fait passer ces Resus pour des Actions aussi criminelles que le sont les Révoltes des Sujets contre leurs Souverains; mais on verra dans les Réponses qui ont été saites aux Commissaires des Rois de France, par les Moderateurs de ces Synodes, que tous les Griefs Pretendus que ces Commissaires metroient au Rang des Infractions des Edits de Pacification, n'étoient autre Chose que de Fausses Accusations, in-

tentées

tentées par les Ennemis que les Resormés avoient en Cour. On doit mettre dans ce Rang quelques Grands Seigneurs, qui n'adheroient pas encore ouvertement à la Communion de Rome, mais qui s'y rangerent dans la suite, pour éviter les Censures Ecclesiastiques qu'ils meritoient.

C'est par consequent la Regularité & la Severité d'une bonne Discipline Ecclesiastique, maintenue fort équitablement par la Sagesse & la Pieté des Conducteurs des Eglises Reformées, qui a donné Lieu aux Mécontentemens, aux Animosités, aux Calomnies & à tous les Traits piquans qui ont été lancés contre ces Synodes, tant par ceux qui se disoient Catholiques, que par les Apostars & les autres Persides, qui ont mieux aimé se revolter contre cette Discipline, que de corriger les Desordres de leur Vie scandaleuse, que les Pasteurs Resor-

més ne vouloient pas soufrir.

Si tout cela ne suffit pas pour justifier entierement la Conduite de tous ceux qui ont dressé, ou aprouvé ces Actes Synodaux, on produira, sur la Fin de cette Presace, d'autres Preuves beaucoup plus fortes, pour demontrer d'une Maniere incontestable que leurs plus grands Ennemis, & ceux-là même qui condamnoient ouvertement la Religion Reformée, bien loin d'avoir eu quelque Chose de mauvais à reprocher aux Ministres, & aux autres Deputés qui se trouvoient dans ces Assemblées Synodales, ils ont, au contraire, fait des Eloges de leur Zéle, de leur Prudence, de leur Sagesse & de leur Fidelité.

Ces beaux Témoignages sont contenus dans plusieurs Lettres & Mandemens de VI. Rois de France, qui permirent de tenir ces Synodes sous leurs Auspices, depuis le Regne de François II. jusqu'à celui de Louis XIV., On en trouve aussi plusieurs autres qui ne sont pas moins avantageux aux Reformés, dans les Lettres des Reines qui ont gouverné cette Monarchie sous la Minorité de Charles IX. & de Louis XIV., à sçavoir Catherine de Medicis, & Anne d'Autriche. Celles de deux Fameux Cardinaux, qui furent Nonces de la Cour de Rome à celle de ces deux grandes Princesses, sont encore plus considerables sur cette Matiere. L'un étoit le Celebre Cardinal Mazarin, qui devint premier Ministre d'Etat de Louis le Grand : & l'autre étoit l'intime Favori du Pape Pie IV., qui le sit Cardinal sous le Titre de Sainte Croix, en recompense des bons Services qu'il lui avoit rendus en France, quand on y sit ces Ligues si importantes, dont les unes avoient pour Pretexte la Ruine de la Reformation Naissante, & les autres le Maintien de quelques Princes du Sang Roial, & de plusieurs Grands Seigneurs

gneurs, qui favorisoient son Etablissement, par la Profession qu'ils en faisoient, & par la Liberté de Conscience qu'ils donnoient aux Resormés.

Ceux qui ont quelque Connoissance de ce qui se passoit en ce Tems-là, n'ignorent pas les Ravages que les Tumultes firent de toutes Parts. L'horrible & meurtrière Agitation dans laquelle on étoit alors, parmi le Bruit des Armes, & le Feu des Divisions, ne pouvoit pas manquer de donner Lieu à une Infinité d'Incidens. Les Lettres du Cardinal de Sainte Croix en sont toutes pleines, c'est pourquoi on les a mises à la Tête de ces Actes Synodaux, pour servir d'Histoire Preliminaire sur les Matieres de la Resormation, dont on y trouve la Naissance, les Progrès & les Revolutions, avec des Particularités qui n'avoient jamais été mises au jour Elles ont été tirées des Manuscrits Originaux de la Bibliothèque du Vatican, comme on peut le voir dans la Remarque mise sur la Fin de ces Lettres, à la page 184, du premier Volume.

On trouvera parmi ces Anecdotes phusieurs Eclaincissemens de certains Faits Historiques très-importans, qui rallumeront toujours le Feu des Disputes, pendant qu'on s'opiniatrera à ne point ceder à la Force de la Verité. Ces Lettres découvrent les Sources de ce qui se passoit de plus éclatant dans toute la France. On y voit dans leur Origine, dans leurs Causes, dans leurs Moriss les Guerres Civiles, les Ligues saites ou rompuës par le Manege de la Cour de Rome, l'Edit de la Reine Regente Catherine de Medicis, pour la Liberté de Conscience, les Harangues du Grand Chancellier, & les Avis des Principaux Ministres d'Etat, avec tout ce que les Parlemens sirent, & tout ce qu'on attendoit du Concile de Trente, & de plusieurs Endroits de l'Europe, touchant cet Edit de Pacification.

On y verne des Portraits bien curieux des plus fameux Generaux d'Armée, & des plus célebres Prelats qu'il y avoit alors en France, & particulierement ceux du Prince de Conde & du Cardinal de Cha-fullon, qui soutenoient le Parti des Reformés, & ceux du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine qui se minent à la Tête de toutes les Factions de ceux de la Communion de Rome, l'un dans les Armées. & l'aurre parmi les Champions Mitrés, où il eut l'Adresse de faire bien valoir ses beaux Talens dans les Controverses, & de profiter des Conjonctures sa vorables pour contenter son Ambition. Le Coloque de Poissy n'y est pas omis: cet Eminent Prelat y parutbeaucoup par son Eloquence, & par son Erudition, qu'ine sui donnoient pas moins de Relief que la Pourpre dont il étoit revêtu, & il est Tome I.

fort vrai-semblable qu'il ne consensit à la Tenuë de cette Assemblée qu'asin d'avoir Lieu de saire paroitre qu'il parloit bien, & qu'il n'avoit pas moins d'Esprit que cet Illustre Archoutant de la Resormation surnommé Beze, dont les beaux Talens, & les grandes Lumicres, accompagnées d'un Saint Zéle, donnerent aussi beaucoup d'Admiration aux Théologiens de l'un & de l'autre Parti, qui étoient dans cette sameuse Assemblée.

Au reste, ceux qui pourront se desenchanter de la Prevention, connoitront que ces Lettres sont très-favorables aux Resormés de France. Qu'ils aient été les Auteurs des Fleuves de Sang qui ont coule
dans ce Roiaume, à l'Occasion des Confroverses, qu'il saient été
toujours les prémiers à sonner la Trompette, & à resever l'Etendart,
par leurs Infractions aux l'dits de Pacification, c'est une Tradition
en France, aussi peu contestée, parmi ceux de la Communion de Rome, que celles qu'ils mettent en Parallele avec les Livres de l'Ecrirure Sainte, & qui sont chés eux une Certitude de Foi. Il est certain néanmoins que c'est à la Cour de Rome & au Clergé de l'Eglise
Gallicane qu'on doit imputer tous ces Maux.

C'est de quoi on pourra se convaincre fachement par la Lecture des Lettres de ce Nonce du Pape Pie IV. qui avoit vû de ses propres Yeux ce qui se passoit en France, au Sujet de la Resormation, & qui, conformément au Dû de sa Charge, rendoit Compte de tout au Cardinal Borromée, Neveu de ce Pontise Romain, qui l'avoit chargé de l'informer par des Lettres en Schissie, de tout ce qu'il pourroit découvrir de plus important sur cette Matiere. On y verra donc tout ce que les Resormés & leurs Ennemis ont fait alors, tant pour

les Afaires Civiles qu'au Sujet de celles de la Religion.

Mais pour finir cette Preface par les Preuves incontestables qu'on a promis de raporter ici, pour demontrer la bonne Conduite des Résormés en France; dans leurs Synodes Nationaux, & dans toutes leurs autres Assemblées; on prie ceux qui en ont douré jusqu'à present, de bien examiner le Contenu de la Lettre Politique, très-importante, de la Fameuse Reine Catherine de Medicis, qui est dans les pages 185, 186. & 187. des Anecantes du Premier Tome, & celles du Cardinal Mazarin 2 & du Roi de France Louis XIV, qui sont dans les pages 7380 & 7390 du Second Tome de ces Actes Synodaux.

Pereur Ferdinand L., "Que c'étoit aux Prelats de France qu'il fal-

" loit imputer le mauvais Succès des Conferences qu'ils avoient eues mavec les Ministres Reformes; au Sujet de leur Confession de Foi qu'ils presenterent au Coloque de Poissy, & que ces Prelats n'a" voient rien fait de ce qu'ils lui avoient promis, pour une bonne Resormation qu'elle connoissoit être sort necessaire dans l'Eglise , Romaine; mais que les Resormés avoient pon Juellement obéi à

La Seconde contient une Declaration très expresse du Cardinal Mazarin, au Synode National de Loudun, " Que le Roi étoit bien persuadé, par Eset, de la Fidelité Inviolable des Resormés, &

,, de leur Zéle pour le Service de Sa Majesté, & que pour lui, il, avoit une grande Estime pour eux, comme ils le meritoient, étant

" si bons Serviteurs & Sujets de leur Monarque.

La Troisième, qui est celle du Roi Louis XIV consirme aux Deputés de cette Assemblée Nationale de Londun, tout ce qui leur avoit été écrit par cet Illustre Cardinal, & Premier Ministre d'Etat de ce Monarque, qui témoigne lui-même par Ecrit, " Qu'étant très-satis-,, sait de leur Obéissance & de leur Fidelité Inviolable, il a bien vou-

, lu les en avertir par cette Lettre.

Les Reformes de France n'ont point tenu d'autre Synode National, depuis ce Tems-là, & par consequent, voilà tout ce qu'on peut dessirer de plus Favorable, & de plus Authentique pour l'entiere Justification de la bonne Conduite de tous ceux, qui, depuis le Commencement jusqu'à la Fin de ces Synodes, ont travaillé de Concert, avec les Commissaires Politiques de ces Granis Monarques dont on a parlé ci-devart, & avec les Deputés Generaux & Particuliers des Eglises Resormées de France, pour mettre ces Attes Ecclesastiques & Civils dans la Forme qu'on les trouvera maintenant ici.

